

Les demandes de renseignements de l'ACEFO portent sur les sujets de la phase 3B du présent dossier identifiés dans sa demande d'intervention déposée sous la cote C-ACEFO-0042.

Prévision des volumes et du nombre de clients

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0073, Gi-19 doc 1, p.3.
- ii) R-4122-2020, B-0212, Gi-47 doc 1, p.1.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), Gazifère prévoit pour 2021 des volumes de vente 43 174 10³m³ au secteur industriel, de 69 764 10³m³ au secteur commercial (73 557 - 3 793) et de 73 666 10³m³ au secteur résidentiel (78 613 - 4 947).
- ii) À la référence ii), Gazifère indique que les volumes de vente prévus pour l'année 2020 (cause 2020) étaient de 40 047 10³m³ au secteur industriel (lignes 11 + ligne 15), de 76 508 10³m³ au secteur commercial et de 69 311 10³m³ au secteur résidentiel.

Gazifère indique également que les volumes de vente réels (normalisés) de 2020 ont été de 50 902 10³m³ au secteur industriel (lignes 11 + ligne 15), de 74 550 10³m³ au secteur commercial et de 68 460 10³m³ au secteur résidentiel.

Demandes :

- 1.1 Pour chacun des trois secteurs de clientèle, veuillez expliquer l'écart des volumes de vente réels (normalisés - fermeture) de 2020 par rapport aux volumes de vente prévus (cause 2020).

Réponse 1.1 :

Secteur résidentiel :

Conformément aux données présentées à la pièce B-0212, GI-47, document 1, l'écart de volume de 1.2 % constaté dans le marché résidentiel s'explique en partie par un nombre moyen de clients résidentiels inférieur à la prévision (39 946 sur une prévision de 40 265) ainsi que par une plus faible consommation moyenne annuelle de l'ensemble de cette clientèle. La consommation moyenne prévue était de 1 721 m³ par client (69 311 000 m³/ 40 265 clients), alors qu'au réel, elle a été de 1 713 m³ par client (68 460 000 m³/ 39 946).

Secteur commercial :

Conformément aux données présentées à la pièce B-0212, GI-47, document 1 et considérant que le nombre moyen de clients commerciaux est supérieur à la prévision (3 290 sur une prévision de 3 276), l'écart de volume de 2.6 % constaté dans le marché commercial s'explique par une baisse de la consommation, attribuable en partie à la pandémie du COVID-19, une situation qui aura affecté négativement une part de la clientèle commerciale pour une grande partie de l'année 2020.

La pandémie étant toujours d'actualité, Gazifère a revu à la baisse sa projection pour le marché commercial pour l'année 2021¹. Gazifère présente à la pièce GI-48, document 2, l'impact volumétrique de ces ajustements, par classe tarifaire. Cette pièce permet de constater que seule la clientèle commerciale affiche une réduction de volume représentant une diminution de 2.6% des volumes totaux de l'année. Les ajustements apportés par Gazifère ont donc un impact limité, en termes volumétriques.

Secteur industriel :

Conformément aux données présentées à la B-0212, pièce GI-47, document 1 et considérant que le nombre de clients industriels est demeuré stable lorsque l'on compare la prévision et le réel, l'écart de volume de 27.1% s'explique par une consommation supérieure aux prévisions. En effet, un des clients industriels de Gazifère utilise de la biomasse comme source d'énergie primaire et complète son besoin énergétique par le gaz naturel. Au cours de l'année 2020, l'usine a temporairement été dans l'incapacité d'utiliser la chaudière alimentée à la biomasse et a dû consommer plus de gaz naturel que prévu pour une période de temps, occasionnant une augmentation substantielle des volumes réels de ce secteur de marché.

Cette situation exceptionnelle n'était pas connue au moment de faire la prévision de 2021 et ne pouvait donc être prise en considération. À la suite d'une discussion avec l'entreprise, il appert que celle-ci s'attend à revenir à des volumes usuels de gaz naturel pour l'année 2021. L'approche de Gazifère d'utiliser les volumes prévus contractuellement pour établir ses prévisions continue d'être appropriée dans les circonstances.

1.2 Pour chacun des trois secteurs de clientèle, veuillez justifier les volumes de vente prévus pour 2021 (référence i)) par rapport aux volumes de vente prévus lors de la cause 2020 (référence ii)).

1.2.1 L'ACEFO observe notamment que les volumes de vente prévus pour 2021 au secteur industriel (43 174) sont inférieurs aux volumes de vente réels de 2020 (50 902) par une marge de 15,2 %. Veuillez justifier.

¹ Dossier R-4122-2020, Phase 3B, pièce B-0159, GI-28, document 1, réponse 5.

Réponse 1.2.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1 de la présente demande de renseignements.

1.2.2 L'ACEFO observe que les volumes de vente prévus en 2021 au secteur commercial (69 764) sont inférieurs aux volumes prévus de 2020 (76 508) par une marge de 8,9 % et inférieurs aux volumes de vente réels de 2020 (74 550) par une marge de 6,4 %. Veuillez justifier.

Réponse 1.2.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.1 de la présente demande de renseignements.

1.2.3 L'ACEFO observe que les volumes de vente prévus en 2021 au secteur résidentiel (73 766) sont supérieurs aux volumes prévus de 2020 (69 311) par une marge de 6,3 % et supérieurs aux volumes de vente réels de 2020 (68 460) par une marge de 7,6 %. Veuillez justifier.

Réponse 1.2.3 :

Les volumes de vente prévus en 2021 pour le secteur résidentiel sont de 73 665, 5 m³². Ces volumes sont supérieurs aux volumes prévus de 2020 (69 311) par une marge de 6,2 % et supérieurs aux volumes de vente réels de 2020 (68 460) par une marge de 7,6 %.

Cet écart résulte de deux éléments soit, d'une part, l'augmentation du nombre moyen de clients, passant de 39 946 en 2020 à 40 404³ en 2021 et, d'autre part, le volume moyen supérieur par consommateur. Ce calcul du volume moyen au marché résidentiel découle de l'application de la méthodologie habituelle de prévision, basée sur un historique de consommation. En 2021, pour définir l'historique de consommation, la moyenne réelle des années 2018 et 2019 a été utilisée, ainsi que les données réelles des mois de janvier à avril de l'année 2020. Aucun ajustement volumétrique particulier n'a été intégré pour établir la prévision relative à cette clientèle pour l'année 2021.

² Dossier R-4122-2020, Phase 3B, pièce B-0165, GI-35, document 1.

³ Dossier R-4122-2020, Phase 3B, pièce B-0165, GI-35, document 3.

Référence(s) :

- iii) R-4122-2020, B-0165, Gi-35 doc 1, p.1.
- iv) R-4122-2020, B-0164, Gi-34 doc 2, p.1.
- v) R-4122-2020, B-0212, Gi-47 doc 1, p.1.

Préambule(s) :

- iii) À la référence iii), Gazifère présente l'état annuel du nombre de clients, des volumes et des revenus de distribution pour l'année 2021.
- iv) À la référence iv), Gazifère présente les hypothèses de base utilisées dans la préparation des prévisions budgétaires pour 2021 et 2022 dont le nombre moyen de clients prévu.
- v) À la référence v), Gazifère présente notamment le nombre moyen de clients prévu pour 2020 (cause 2020) et le nombre de clients réel au 31 décembre 2020. L'ACEFO constate que le nombre de clients réel de 2020 s'est avéré inférieur aux prévisions, l'ajout net de clients ayant été affecté par des pertes de clients imprévues (note 4).

Demandes :

- 1.3 Veuillez indiquer quel est le nombre moyen de clients réel pour l'année 2020 constaté en fermeture. À défaut, veuillez confirmer l'estimation de l'ACEFO à l'effet que le nombre moyen de clients en 2020 était d'environ 43 268 clients, dont 39 967 clients résidentiels.

Réponse 1.3 :

<u>MOYENNE DE CLIENTS:</u>	<u>FERMETURE 2020</u>
Résidentiel	39 946
Commercial	3 290
Industriel	14
Total	43 250

- 1.4 Veuillez indiquer quel est l'écart entre le nombre moyen de clients prévu en 2020 (cause 2020) et le nombre moyen de clients réel de 2020 (fermeture). À défaut, veuillez confirmer l'estimation de l'ACEFO à l'effet que le nombre moyen de clients réel de 2020 (43 268, estimé) est inférieur au nombre moyen de clients prévu lors de la cause 2020 (43 555) par une marge d'environ 287 clients.

Réponse 1.4 :

<u>MOYENNE DE CLIENTS:</u>	<u>FERMETURE 2020</u>	<u>CAUSE 2020</u>	<u>Écart</u>
Résidentiel	39 946	40 265	(319)
Commercial	3 290	3 276	14
Industriel	14	14	-
Total	43 250	43 555	(305)

1.5 Veuillez indiquer si la prévision du nombre moyen de clients utilisée par Gazifère à titre d'hypothèse pour la préparation de ses prévisions budgétaires 2021-2022 (référence iv)) devrait conséquemment être révisée. Dans la négative veuillez justifier.

Réponse 1.5 :

Considérant notamment que les branchements qui n'ont pu être réalisés en 2020 le seront en 2021⁴, Gazifère ne juge pas requis de revoir sa prévision du nombre moyen de clients.

⁴ Dossier R-4122-2020, Phase 3B, pièce B-0212, GI-47, document 1, note 4.

1.6 En ce qui concerne la note 4 de la référence v), veuillez présenter distinctement pour les secteurs résidentiel et commercial :

- les ajouts bruts de clients prévus et réels de 2020;
- les pertes de clients prévues et réelles de 2020;
- les ajouts nets de clients prévus et réels de 2020.

Réponse 1.6 :

Addition brute de clients en 2020 :

	Prévu	Réel
Secteur résidentiel	751	490
Secteur commercial	59	59
Total	810	549

Addition nette de clients en 2020 :

	Prévu	Réel
Secteur résidentiel	679	350
Secteur commercial	39	38
	718⁵	388⁶

⁵ Dossier R-4032-2018, pièce B-0598, GI-69, document 1.1.1, révisée le 25 octobre 2019.

⁶ Dossier R-4122-2020, pièce B-0212, GI-47, document 1, note 4.

Perte de clients en 2020 :

	Prévu	Réel
Secteur résidentiel	72	140
Secteur commercial	20	21
	92	161 ⁷

Budgets des programmes commerciaux

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0211, Gi-46, doc 1, p. 5.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), concernant le budget du programme dédié aux immeubles multi-logements, Gazifère indique :

« En s'appuyant sur les prévisions effectuées par les entrepreneurs dans le cadre de ces projets de construction, Gazifère estime qu'un budget de 600 000 \$ sera requis en 2021 et qu'un budget de 300 000 \$ est à prévoir pour l'année 2022. »

Demandes :

- 2.1** Veuillez indiquer combien de projets de construction sont visés par les budgets de 600 000 \$ et de 300 000 \$ demandés pour les années 2021 et 2022.

Réponse 2.1 :

Les budgets demandés pour les années 2021 et 2022 visent la construction de 37 immeubles à logements.

⁷ Dossier R-4122-2020, pièce B-0212, GI-47, document 1, note 4.

2.2 Pour chacune des deux années, veuillez également préciser combien d'immeubles et combien de logements sont visés par les budgets demandés.

Réponse 2.2 :

La construction des 37 immeubles sera répartie sur les années 2021 et 2022. Il est prévu que 22 immeubles soient construits en 2021, représentant un total de 554 logements⁸, alors que les 15 autres immeubles seront construits en 2022, pour un total de 374 logements⁹.

2.3 Veuillez indiquer quels sont les équipements visés, leur nombre et le montant unitaire de l'aide financière prévue pour chacun des équipements.

Réponse 2.3 :

Le volet multi-logement des programmes commerciaux offert par Gazifère permet d'éviter de faire supporter aux constructeurs les coûts associés au déploiement des lignes de gaz naturel à l'intérieur des édifices (à partir des compteurs, pour rejoindre chacun des logements). Cette approche permet de rendre attrayante l'utilisation du gaz naturel dans ce type d'immeubles. L'objectif de ce programme n'est pas d'offrir une aide financière pour l'acquisition d'équipements alimentés au gaz naturel.

Le budget présenté par Gazifère pour les années 2021 et 2022 prévoit donc des coûts moyens variant de 16 000 \$ à 25 000 \$ par immeuble.

⁸ 1 immeuble de 24 logements, 2 immeubles de 18 logements et 19 immeubles de 26 logements.

⁹ 2 immeubles de 18 logements et 13 immeubles de 26 logements.

Mécanisme de découplage

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, A-0046, D-2021-009, par. 24.
- ii) R-4122-2020, pièces B-0209 à B-0212.

Préambule(s) :

- i) Au paragraphe 24 de sa décision D-2021-009 du 4 février 2021, la Régie formulait la demande suivante :
« La Régie demande à Gazifère de commenter, lors du dépôt de son complément de preuve, la possibilité de mettre en place un tel mécanisme de découplage des revenus. »
- ii) Sauf erreur, l'ACEFO n'a pas été en mesure de repérer les commentaires de Gazifère à cet égard, s'ils ont été soumis, dans les compléments de preuve déposés le 12 février 2021 (pièces mentionnées à la référence ii)).

Demandes :

- 3.1** Veuillez indiquer si Gazifère a donné suite à la demande formulée par la Régie au paragraphe 24 de sa décision D-2021-009.

Réponse 3.1 :

Gazifère prévoit déposer ses commentaires sur la possibilité de mettre en place un mécanisme de découplage des revenus d'ici le 8 mars prochain, tel que demandé par la Régie.

- 3.2** Dans la négative, veuillez présenter les commentaires de Gazifère concernant l'opportunité d'adopter un mécanisme de découplage des revenus.

Réponse 3.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.1 de la présente demande de renseignements.

- 3.3** Si le Distributeur n'est pas en mesure de fournir ses commentaires à cet égard de façon immédiate, veuillez indiquer à quel moment il serait disposé à le faire, par exemple lors de l'une des phases subséquentes du présent dossier.

Réponse 3.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.1 de la présente demande de renseignements.

Ajustement du pouvoir calorifique

Référence(s) :

- i) R-4122-2020, B-0202, p.10, par. 50.1.
- ii) R-4122-2020, B-0166, Gi-36 doc 2.1.
- iii) R-4122-2020, B-0073, Gi-19 doc 1, p.3.

Préambule(s) :

- i) Au paragraphe 50.1 de sa requête, Gazifère formule la demande suivante :
« Gazifère demande à la Régie d'autoriser l'utilisation d'un facteur de 38,88 MJ/m³, en lieu et place de celui de 38,68 MJ/m³ présentement applicable, aux fins d'établir le pouvoir calorifique du gaz naturel pour l'année tarifaire 2021, le tout tel qu'il appert de la pièce GI-36, document 2.1. »
- ii) À la pièce B-0166, Gi-36 doc 2.1 (ligne 1), on observe que les volumes de gaz prévus être vendus et livrés @ 37,89 MJ/m³ en 2021 s'élèvent à 186 604 10³m³, ce qui correspond aux volumes prévus au Plan d'approvisionnement (référence iii)).

Ces 186 604 10³m³ prévus être vendus et livrés en 2021 impliquent que 188 052 10³m³ devraient être achetés @ 37,89 MJ/m³ en 2021, incluant 1 448 10³m³ de gaz perdu (estimé), mais que, pour un pouvoir calorifique de 38,88 MJ/m³, les volumes qui devraient être achetés seraient plutôt de 183 264 10³m³.

Demandes :

- 4.1** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que les volumes de gaz dont l'achat est prévu en 2021 sont établis (dans le Plan d'approvisionnement et dans les hypothèses de base) en fonction d'un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³.

Réponse 4.1 :

Gazifère le confirme.

4.2 Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que l'écart volumétrique entre les achats requis à @ 38,88 MJ/m³ plutôt que @ 37,89 MJ/m³ est de l'ordre de 2,5 % moindre.

Réponse 4.2 :

Gazifère le confirme.

4.3 Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que la présentation des hypothèses de base, incluant les prévisions de volumes, sont faites en fonction d'un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³ et que l'écart volumétrique par rapport au pouvoir calorifique réel du gaz acheté est compensé par un ajustement comptable lors de l'établissement des coûts d'achat.

Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse 4.3 :

Gazifère le confirme.

4.4 Dans l'éventualité où l'ajustement du pouvoir calorifique du gaz @ 38,88 MJ/m³ était approuvé, veuillez indiquer si des ajustements aux coûts d'achat du gaz pour les années 2021 et suivantes seraient requis.

Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse 4.4 :

Aucun ajustement ne sera requis pour l'année 2021 puisque le taux de 38.88 MJ/m³ a été utilisé pour la préparation du présent dossier. Le taux de 38,88 MJ/m³ ne s'applique que pour l'année 2021 puisqu'il est révisé annuellement.

Salaires

Référence(s) :

- i) B-0167, Gi-37 doc 2, p. 1, lignes 2, 3, 4 et 6, colonnes 1, 2 et 3.

Préambule(s) :

- i) À la référence i), Gazifère présente l'évolution des salaires pour les années 2019 (réel), 2020 (4 +8) et 2021 (budget).

L'ACEFO a pris connaissance des informations fournies aux notes afférentes mais désire des explications additionnelles concernant les salaires des rubriques *Ventes et communication, Services à la clientèle, Administration et Affaires réglementaires*.

Demandes :

- 5.1** Pour chacune de ces quatre rubriques (lignes 2, 3, 4 et 6), veuillez indiquer la part des augmentations de la masse salariale attribuable en 2020 (4 + 8) vs 2019 (réel) et en 2021 (budget) vs 2020 (4+8) :
- à l'ajout d'effectifs (ETC);
 - à des hausses de la rémunération (ou ajustements à la baisse, le cas échéant);
 - indiquer également les économies de salaires générées par des postes laissés vacants.

Réponse 5.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 6.1 de la demande de renseignements no. 8 de la Régie (pièce GI-48, Document 1). Pour des raisons de confidentialité, Gazifère ne peut divulguer le détail des raisons justifiant certaines variations salariales attribuables au mouvement de personnel, tel que des embauches et des départs.

De plus, Gazifère réfère l'intervenant aux réponses 3.1 et suivantes de la demande de renseignements no. 3 de la FCEI (GI-49, document 2) ainsi qu'à la réponse 6.1 de la demande de renseignements no. 8 de la Régie pour tous les détails concernant les écarts de salaires qu'il est possible de fournir.

5.2 Pour chacune de ces quatre rubriques et pour chacune des années 2020 (4 + 8) vs 2019 réel, 2021 (budget) vs 2020 (4 + 8), ainsi que 2022 (budget) vs 2021 (budget), veuillez préciser quel est le montant associé à chacun des éléments mentionnés aux pièces Gi-37 doc 4.1, Gi-37 doc 5.1, Gi-37 doc 6.1 et Gi-37 doc 7.1 dans les cas où ces montants ne sont pas déjà indiqués.

Réponse 5.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.1 de la présente demande de renseignements.

Allocation des coûts - conduites principales

Référence(s) :

i) B-0176, Gi-44 doc 2.1, p. 3.

Préambule(s) :

i) À la référence i), il est possible de constater que les coûts des conduites principales (mains) représentent la majeure partie des coûts de la base de tarification (environ 60 %).

Demandes :

6.1 Veuillez préciser quelle est la part exacte du coût de service de distribution correspondant aux coûts des conduites principales.

Translation: Please specify exactly which part of the distribution service cost corresponds to the mains costs.

Réponse 6.1 :

The costs of distribution mains comprise of all the pipeline costs which supply natural gas to customers, excluding customer service lines. The cost of distribution mains is recovered through the delivery charge.

6.2 Veuillez indiquer dans quelles proportions les coûts des conduites principales sont alloués selon les facteurs d'allocation *nombre de clients vs volumes*.

Translation: Please indicate what proportions of the mains costs are allocated according to the number of customers vs. volumes allocation factors.

Réponse 6.2 :

Distribution mains are classified as approximately 22 % customer-related and approximately 78 % capacity-related. The customer-related component of distribution mains is allocated based on the number of customers and the capacity-related component of distribution mains is allocated based on capacity.